

## AXE 6

# GESTION DES ÉCOULEMENTS

Mettre en place des aménagements hydrauliques et mobiliser les fonctionnalités naturelles des milieux humides, seuls ou de manière coordonnée, pour la protection des enjeux



## AXE 6

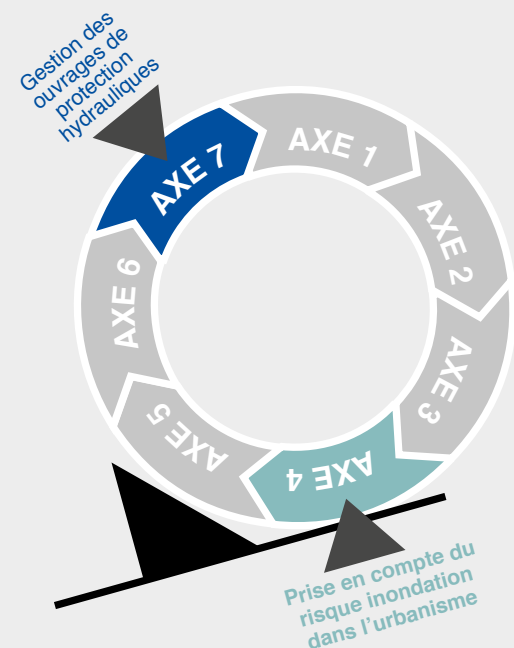
# GESTION DES ÉCOULEMENTS



- 6.1. Intégrer le risque inondation dans l'Elaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)
- 6.2. Connaître et gérer les ouvrages de vidange du Territoire à Risque Important d'Inondation
- 6.3. Connaître le réseau hydrographique du Territoire à Risque Important d'Inondation
- 6.4. Entretenir le réseau hydrographique du Territoire à Risque Important d'Inondation
- 6.5. Rétablir le bon fonctionnement hydraulique du Cher dans sa traversée Tourangelle
- 6.6. Cultiver le Val
- 6.7. Limiter les accrus forestiers dans le lit de la Loire et du Cher
- 6.8. Désurbaniser les lits endigués de la Loire et du Cher
- 6.9. Rendre transparents les obstacles aux écoulements dans les vals du Territoire à Risque Important d'Inondation



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.1.**

**INTÉGRER LE RISQUE INONDATION DANS L'ELABORATION DES  
SCHÉMAS DIRECTEURS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (SDGEP)**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Favoriser les écoulements et la vidange des Vals

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Intégrer aux Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales la problématique inondation
- Renforcer la cohérence de la gestion des eaux pluviales
- Veiller à la continuité des écoulements amont aval

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.1.1. Schéma directeur**

Elaboration de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sur Tours Métropole Val de Loire et dans les communes de Touraine-Est Vallées qui intègrent :

- Les réseaux souterrains (voir Fiche Action n°6.3. : *Connaître le réseau hydrographique du Territoire à Risque Important d'Inondation*)
- Les remontées de nappe
- Les conditions et capacité de vidange ultime du Val
- Les apports des réseaux Eaux Pluviales et des ruissellements des communes hors Territoire à Risque Important d'Inondation et des bassins versants hors Zone Inondable

**6.1.2. Critère**

Intégration de critères relatifs à la gestion d'une inondation et à l'impact des eaux pluviales sur le risque inondation dans l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement

**6.1.3. Prise en compte dans l'urbanisme**

Intégration des éléments dans les Plans Locaux d'Urbanisme afin de créer opposabilité aux tiers ou des préconisations en matière d'urbanisation dans la partie réglementaire



ACTION 6.1.



**TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



**PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées
- Les communes



**MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



**PARTENAIRES**

- Services de l'Etat
- Les communes
- Les gestionnaires de réseaux et ouvrages



**PLAN DE  
FINANCEMENT**  
MONTANT ESTIMÉ

RÉPARTITION :

- Pris en charge par les politiques publiques

CALENDRIER

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6.1.1.	■					
6.1.2.	■					
6.1.3.	■					

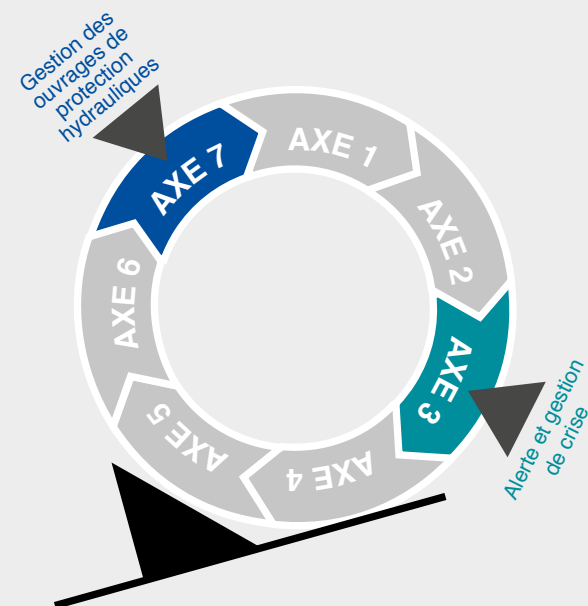


**INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION**

- Nombre de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales ayant intégré les préconisations de la fiche dans les cahiers des charges et dans leurs objectifs
- Participation du Vice-Président à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au Comité de Pilotage du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- Montant investi dans des travaux permettant une meilleure gestion du risque inondation



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.2.**

**CONNAÎTRE ET GÉRER LES OUVRAGES DE VIDANGE  
DU TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Favoriser la vidange du Val

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Identifier les ouvrages de vidange du val, leur propriétaire et leur gestionnaire
- Assurer leur bon fonctionnement
- Renforcer la cohérence des modes de gestion des organes mobiles

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.2.1. Identification**

Identification de tous les dispositifs de vidange sur le Territoire à Risque Important d'Inondation : clapets, bondes, vannes.

**6.2.2. Fiches ouvrages**

Formalisation de fiches ouvrages comprenant :

- Analyse de leur statut juridique : propriétaire, exploitant, documents liés
- Réalisation d'un inventaire photographique et technique avec géolocalisation, actualisé
- Caractérisation de leur mode de fonctionnement, d'exploitation et de commande
- Référence au document qui formalise leur gestion en crise
- Evaluation de l'état physique de la maçonnerie, des éléments du système mécanique, du fonctionnement

**6.2.3. Evaluation globale**

Evaluation du rôle de chaque ouvrage dans le système global de protection et de vidange du val (voir Fiche Action n° 6.3. connaître le réseau hydrographique du Territoire à Risque Important d'Inondation)

**6.2.4. Pour gestion de crise**

Définition et formalisation des modes d'exploitation les plus efficaces notamment en situation de crise et traduction dans les documents de gestion de crise : Plans Communaux de Sauvegarde, consignes écrites, les Plans de Surveillance des Levées, Plan Organisation et Réponse de Sécurité Civile – (voir Fiche Action n°3.6. Systématiser et coordonner les Plans Communaux de Sauvegarde)

**6.2.5. Transmission**

Mise à disposition de l'inventaire des acteurs de la gestion de crise et gestionnaires et tenue à jour (actualisation des fiches ouvrages)

**6.2.6. Travaux**

Identification et programmation des travaux nécessaires par les différents gestionnaires



ACTION 6.2.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Territoire à Risque Important d'Inondation
- Dispositifs liés à la Loire, au Cher,
- Dispositifs liés au réseau hydrographique adjacent et souterrain



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Gestionnaires d'ouvrages
- Acteurs de la gestion de crise



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Syndicats de rivière
- Communes
- Exploitants agricoles
- Gestionnaires d'ouvrages
- Propriétaires d'ouvrages



PLAN DE  
FINANCEMENT  
MONTANT ESTIMÉ

ACTIONS N°6.2.1.  
IDENTIFICATION

ACTIONS N°6.2.2.  
FICHES OUVRAGES

ACTIONS N°6.2.3.  
EVALUATION GLOBALE

ACTIONS N°6.2.4.  
GESTION DE CRISE

ACTIONS N°6.2.5.  
TRANSMISSION

ACTIONS N°6.2.6.  
TRAVAUX

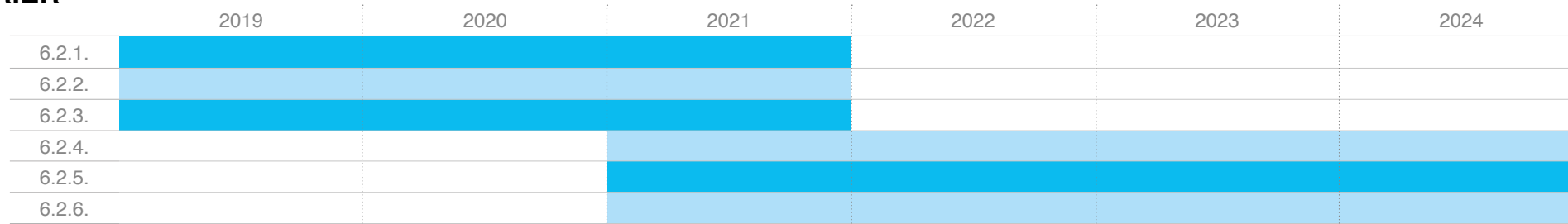
ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,1 Equivalent Temps Plein

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,05 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER

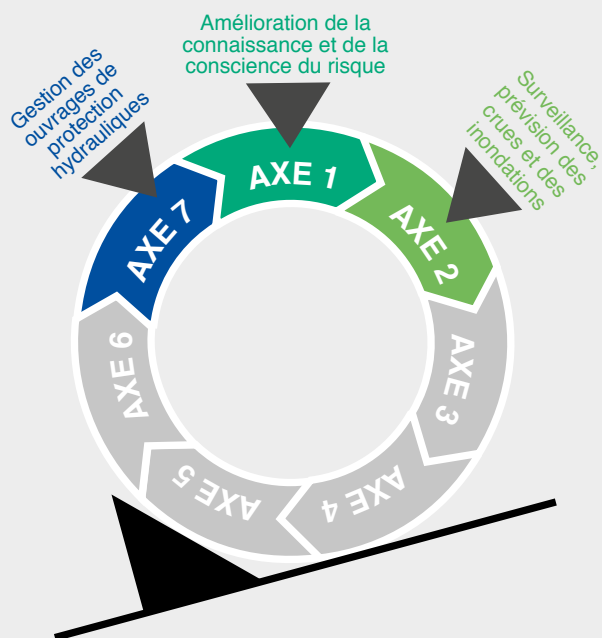


INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Nombre de fiches ouvrages complétées
- Nombre d'organes dont les modalités de gestion en crue sont intégrées dans des documents de gestion de crise



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.3.**

**CONNAÎTRE LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE  
DU TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Favoriser les écoulements et la vidange des Vals

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Améliorer la connaissance du réseau hydrographique de surface et souterrain sur le territoire du Territoire à Risque Important d'Inondation
- Caractériser et valoriser son rôle pour le ressuyage des terres du Territoire à Risque Important d'Inondation et la vidange des Vals
- Définir son entretien (voir Fiche Action n°6.4. Entretien le réseau hydrographique)

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.3.1. Collecte de données**

Recherche documentaire à partir de toutes les archives disponibles. Collecte de données à partir des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme réalisés et à ceux en cours d'élaboration.

**6.3.2. Cartographie**

Formalisation d'une cartographie des réseaux souterrains et de surface.

**6.3.3. Mise à jour**

Définition des modalités de mise à jour de la cartographie

**6.3.4. Interdépendances**

Mise en évidence des interdépendances des réseaux dans chacun des Vals endigués et autres secteurs inondables

**6.3.5. Capacité des réseaux**

Prise en compte des données de capacité de ces réseaux à l'échelle de chacun des Vals : montée en charge, limites de capacité, comportement estimé dans différents scénarii : intempéries de longue durée, remontées de nappe, ressuyage des terres, vidange du val post inondation, état écologique (voir Fiche Action n°6.1. Intégrer le risque inondation dans l'élaboration des Schémas Directeurs du Gestion des Eaux Pluviales)

**6.3.6. Points sensibles**

Repérage des points sensibles à prioriser en matière d'entretien et d'aménagements (voir Fiche Action n° 6.4. Entretien le réseau hydrographique)

**6.3.7. Modalités d'entretien**

Analyse des modalités d'entretien actuel et évaluation d'efficacité: acteurs, coûts, financement, résultats



ACTION 6.3.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Territoire à Risque Important d'Inondation



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Communes
- Gestionnaires des réseaux



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Syndicats de rivière
- Chambre d'agriculture
- Fédération de pêche
- Communes
- Propriétaires
- Gestionnaires des réseaux



PLAN DE  
FINANCEMENT  
MONTANT ESTIMÉ

ACTIONS N°6.3.1. À 6.3.7.  
100 000 € TTC

RÉPARTITION :

- 50 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,5 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6.3.1.						
6.3.2.						
6.3.3.						
6.3.4.						
6.3.5.						
6.3.6.						
6.3.7.						



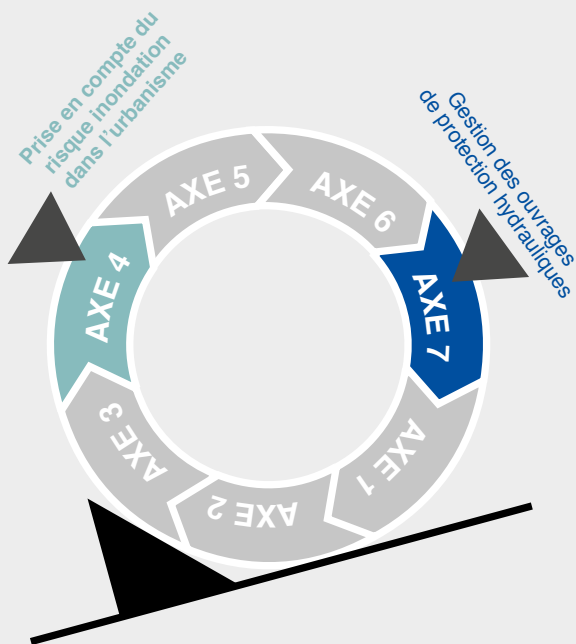
INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Etat d'avancement de la cartographie
- Formalisation documentaire des modalités actuelles d'entretien





**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.4.**

**ENTREtenir LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE  
DU TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Favoriser les écoulements et la vidange des Vals

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Protéger et entretenir le réseau hydrographique de surface
- Garantir un maintien en état de fonctionnement optimal

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.4.1. Règles de protection**

Formalisation des règles de protection des différents éléments constituant les réseaux hydrographiques de surface et souterrain et identifiés au travers du PLU (*Voir Fiche Action n° 6.3. Connaître le réseau hydrographique du Territoire à Risque Important d'Inondation*)

**6.4.2. Coordination de la gestion**

Mutualisation, coordination par les intercommunalités de la gestion du réseau hydrographique de surface et souterrain relevant des collectivités et contractualisation avec les autres gestionnaires

**6.4.3. Suivi**

Répartition des rôles de suivi de l'état des différents éléments constitutifs des réseaux

**6.4.4. Etude remise en état**

Etude des conditions de remise en état des éléments artificialisés, comblés et ou enfouis

**6.4.5. Hiérarchisation des coûts**

Evaluation des coûts de remise en état, hiérarchisation pour l'ensemble du réseau hydrographique de surface et souterrain (*voir Fiche Action n° 6.3. Connaître le réseau hydrographique du Territoire à Risque Important d'Inondation*)

**6.4.6. Programme pluriannuel**

Programmation pluriannuelle des travaux d'entretien et de remise en état



ACTION 6.4.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Territoire à Risque Important d'Inondation



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Communes
- Gestionnaires des réseaux



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Gestionnaires des réseaux
- Chambre d'agriculture
- Propriétaires
- Communes



PLAN DE  
FINANCEMENT  
MONTANT ESTIMÉ

ACTIONS 6.4.3. À 6.4.6. :  
200 000 € TTC

RÉPARTITION :

- 50 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,1 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6.4.1.						
6.4.2.						
6.4.3.						
6.4.4.						
6.4.5.						
6.4.6.						

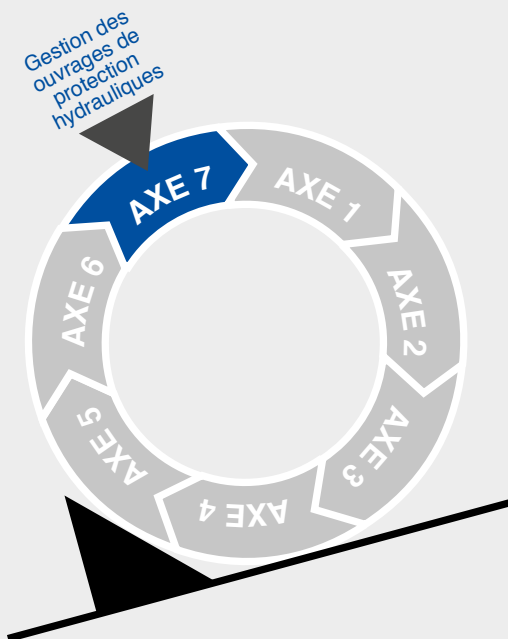


INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Nombre de contrats de gestion signés
- Pourcentage de linéaire entretenu et/ou remis en état



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.5.**

**RÉTABLIR LE BON FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE  
DU CHER DANS SA TRAVERSÉE TOURANGELLE**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Faciliter les écoulements

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Agir sur le profil géomorphologique du Cher
- Retrouver l'espace de mobilité du cours d'eau
- Concilier l'ensemble des usages et des besoins

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.5.1. Etude géomorphologique**

Finalisation de l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée Tourangelle animée par l'Etablissement Public Loire dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Cher aval ayant pour objectifs de :

- quantifier et identifier le phénomène de sédimentation
- clarifier les enjeux : inondation, stabilité des ouvrages, contraintes réglementaires, etc
- proposition d'un scénario de gestion de la dynamique sédimentaire

**6.5.2. Choix du scénario**

Arbitrage du scénario à retenir pour le réaménagement du Cher au regard des enjeux d'écoulement et de sécurité des populations, des usages, de protection de la biodiversité, en cohérence avec les enjeux de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation,

**6.5.3. Mise en œuvre**

Mise en œuvre du scénario retenu avec engagement des travaux sur le lit du Cher et éventuellement sur les ouvrages du lit et de protection



ACTION 6.5.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Usagers du Cher
- Associations



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Le Nouvel Espace du Cher



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Etablissement Public Loire
- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées
- Chambre d'agriculture
- Fédération de Pêche
- Communes
- Associations environnementales
- Associations usagers



PLAN DE  
FINANCEMENT

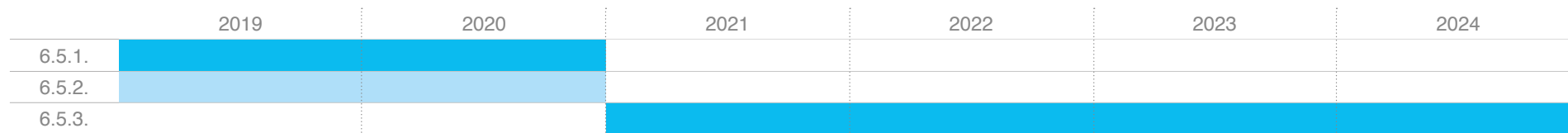
MONTANT ESTIMÉ

MONTANT À DETERMINER

RÉPARTITION :

- 50 % Nouvel Espace du Cher
- 50 % Etat Agence de l'Eau Loire Bretagne et selon le contrat territorial

CALENDRIER

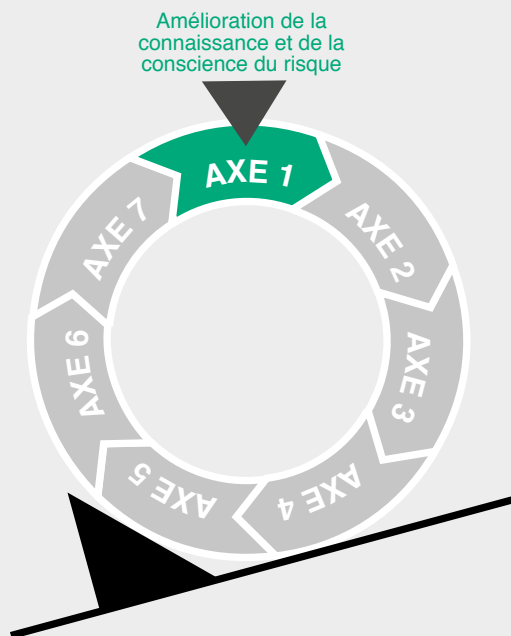


INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Etat d'avancement des travaux
- Autres indicateurs à définir en fonction du scénario retenu



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.6.  
CULTIVER LE VAL**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Porter un projet agronaturel pour préserver les champs d'expansion des crues

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Protéger les espaces naturels et agricoles
- Entretien et valoriser les espaces non bâtis
- Créer et pérenniser des activités de gestion / utilisation des espaces

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

**6.6.1. Vocations agricoles**

Conservation des vocations agricoles des espaces via les règles d'urbanisme spécifiques

**6.6.2. Le projet agricole**

Définition d'un projet agricole du Val inondable :

- Réalisation d'un diagnostic d'usage des sols
- Identification des modes d'exploitation et de culture souhaitables
- Formalisation d'une politique agricole nourricière autour du maraîchage et de l'élevage
- Engagement des actions innovantes pour dynamiser l'activité en créant notamment un cluster sur les activités agricoles

**6.6.3. Agro pastoralisme**

Développement de l'agro pastoralisme pour l'entretien du lit endigué (voir Fiche Action n° 6.7. Limiter les accrus forestiers dans le lit de la Loire et du Cher) en créant notamment un troupeau métropolitain

**6.6.4. Mesures Agro Environnementales et Climatiques**

Déploiement d'un programme de Mesures Agro Environnementales et Climatiques en zone Natura 2000 (en particulier dans le lit endigué de la Loire)

**6.6.5. Politique de gestion**

Mise en œuvre d'une politique de gestion coordonnée des espaces naturels et agricoles entre propriétaires, exploitants et gestionnaires, intégrant la problématique du risque inondation, en cohérence avec le Plan de Paysage du Val de Luynes, la Trame Verte et Bleue du Schéma de Cohérence Territoriale et les Espaces Naturels Sensibles : les bocages de La Gloriette, l'île de la Métairie, le Val de La Choaille

**6.6.6. Respect des espaces**

Développement des activités respectueuses de ces espaces :

- écotourisme (La Loire à Vélo et le Cher « à vélo », sentiers de découverte, observation de la nature) et œnotourisme
- jardins collectifs
- éducation à l'environnement, sports et loisirs

**6.6.7. Charte de bonnes pratiques**

Formalisation d'une charte de bonnes pratiques d'usages des espaces non bâtis dans le Territoire à Risque Important d'Inondation engageant les acteurs publics et privés, les associations et la population



ACTION 6.6.



**TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées
- Territoires limitrophes



**PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)**

- Exploitants agricoles
- Acteurs économiques
- Usagers



**MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



**PARTENAIRES**

- Services de l'Etat
- Conseil Régional
- Agence Régionale de la Biodiversité
- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
- Chambres consulaires
- Communes
- Associations de protection de l'environnement
- Conservatoire des espaces naturels
- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
- Associations d'usagers



**PLAN DE  
FINANCEMENT**  
MONTANT ESTIMÉ

**MONTANT À DETERMINER**

**RÉPARTITION :**

- Pris en charge par les politiques publiques

**CALENDRIER**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6.6.1.						
6.6.2.						
6.6.3.						
6.6.4.						
6.6.5.						
6.6.6.						
6.6.7.						

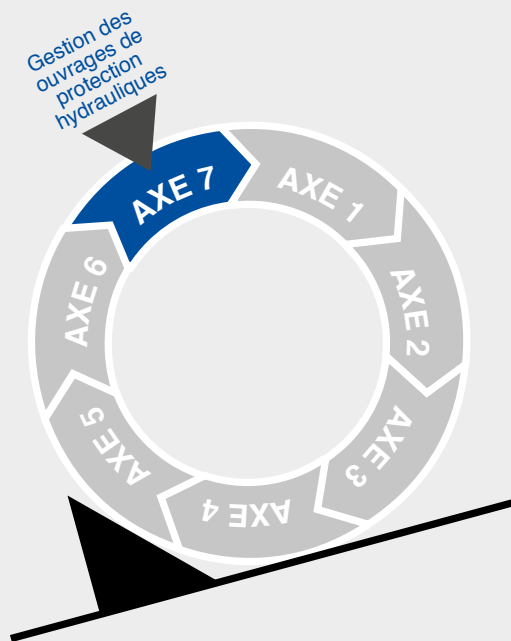


**INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION**

- Surfaces classées en zone A (agricole) et en zone N (naturelle) dans les Plans Locaux d'Urbanisme et intercommunaux
- Nombre d'hectares exploités
- Nombre de Mesures Agro Environnementales et Climatiques contractualisées
- Nombre de signataires de la charte



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.7.**

**LIMITER LES ACCRUS FORESTIERS DANS LE LIT  
DE LA LOIRE ET DU CHER**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**Libérer le lit mineur et entretenir le lit majeur**

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Stopper le développement des accrús forestiers dans le lit endigué de la Loire et du Cher
- Intervenir dans les secteurs les plus problématiques des lits endigués
- Assurer un entretien durable pérennisant les interventions menées

**DESRIPTIF DE L'ACTION**

**6.7.1. Poursuite études menées**

Poursuite des études hydro morphologiques de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et des opérations de restauration sur la Loire

**6.7.2. Etude environnementale**

Elaboration d'une étude environnementale globale permettant de prendre en compte les enjeux de biodiversité : des zones boisées à conserver, des modes opératoires de moindre impact adaptés pour la gestion de la végétation...

**6.7.3. Plan de gestion**

Élaboration d'un plan de gestion de la végétation intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, délimitation des zones d'intervention (hiérarchisée dans le temps)

**6.7.4. Déboisement**

Organisation d'opérations de déboisement (dans le cadre du plan de gestion) s'appuyant notamment sur des modes d'interventions alternatifs : chantier d'insertion, intervention d'associations voire de particuliers (concession d'entretien)

**6.7.5. Mesures d'entretien**

Mise en œuvre de mesures soutenables d'entretien des lits endigués, s'appuyant sur des moyens mécaniques dédiés, mais également par le développement d'usages quotidiens compatibles avec le risque

**6.7.6. Troupeau métropolitain**

Mise à disposition de terrain à des exploitants (pâturage et fenaison) et déploiement d'un troupeau métropolitain pour l'entretien du lit endigué

**6.7.7. Déclinaison sur le Cher**

Déclinaison de ces études et méthodes sur le Cher : poursuite de l'entretien, analyse de l'évolution de la végétation et de la bande active, définition d'un plan de gestion intégrant une approche environnementale



ACTION 6.7.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Lits endigués de la Loire et du Cher dans le département



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Gestionnaires du lit et des ouvrages de protection
- Collectivités
- Usagers des cours d'eau / Exploitants agricoles



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Services de l'Etat : Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire
- Nouvel Espace du Cher



PARTENAIRES

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées
- Conservatoire Espaces Naturels
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Associations de protection de l'environnement
- Associations d'usagers des cours d'eau



PLAN DE  
FINANCEMENT  
MONTANT ESTIMÉ

ACTION N°6.7.1.  
POURSUITE ÉTUDES MENÉES

ACTION N°6.7.3.  
ETUDE ENVIRONNEMENTALE ET RÉALISATION  
PLAN DE GESTION

ACTION N°6.7.7.  
DÉCLINAISON SUR LE CHER  
80 000 € TTC

50 000 € TTC

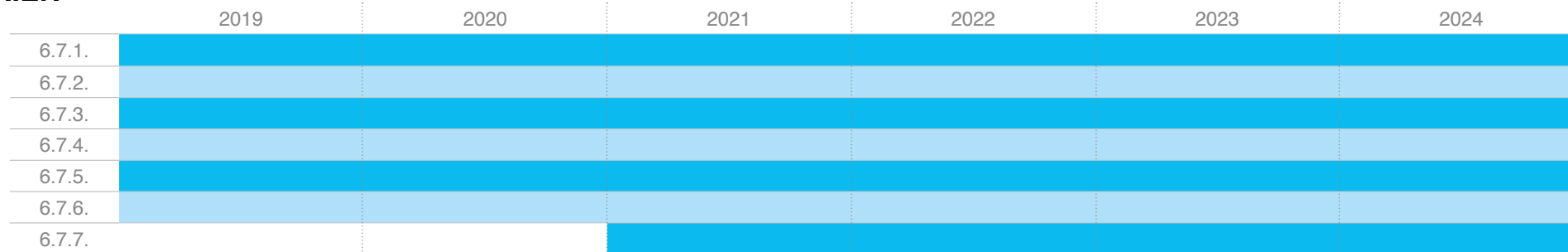
RÉPARTITION :

- 50 % Nouvel Espace du Cher
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

RÉPARTITIONS :

- 50 % Nouvel Espace du Cher
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

CALENDRIER



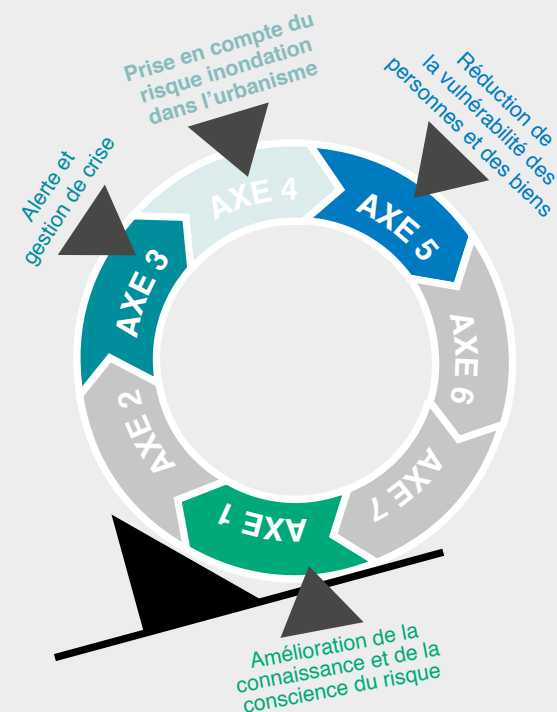
INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Nombre d'hectares restaurés
- Nombre d'hectares entretenus annuellement
- Formalisation des plans de gestion de la végétation





**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.8.**

**DÉSURBANISER LES LITS ENDIGUÉS  
DE LA LOIRE ET DU CHER**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Libérer le lit mineur et entretenir le lit majeur

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Freiner et réduire l'occupation résidentielle du lit endigué de la Loire et du Cher
- Réduire progressivement le nombre de constructions dans le lit endigué des deux cours d'eau
- Redéfinir la vocation des espaces dans les lits endigués des deux cours d'eau

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.8.1. Information aux habitants**

Information des habitants du cadre réglementaire et du risque encouru (presse, information individuelle, notaires, assureurs...)

**6.8.2. Etat des lieux**

Réalisation d'un état des lieux/recensement de l'occupation bâtie de l'ensemble des lits endigués de la Loire et du Cher :

- localisation
- type de construction (habitat, abri de jardin, locaux d'activité, etc.)
- statut (légal/illégal)
- occupation (habité/vacant/résidence secondaire)
- estimation de la population
- évaluation de l'exposition au risque

**6.8.3. Choix des secteurs**

Sélection et planification des secteurs à désurbaniser et requalifier

**6.8.4. Outils règlementaires**

Mobilisation des outils réglementaires, de police et fonciers, et des moyens financiers

**6.8.5. Iles Noires**

Poursuite de la démarche engagée sur le secteur des Iles Noires, commune de La Riche :

- acquisitions foncières dans le cadre de la Zone Aménagement Différé (ZAD) ou en recourant au besoin à d'autres outils fonciers
- finalisation et mise en œuvre du projet d'aménagement du site : installations agricoles, espaces naturels et de loisirs
- résorption pérenne de l'habitat précaire sur le site, relogement des occupants, démolition des constructions

**6.8.6. Ile Aucard**

Définition d'un projet d'aménagement du secteur de l'Ile Aucard, commune de Tours, adapté au risque et planifié dans le temps



ACTION 6.8.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Lits endigués de la Loire et du Cher dans le Territoire à Risque Important d'Inondation



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Résidents et occupants des lits endigués
- Gestionnaires et les propriétaires fonciers dans les lits
- Collectivités



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
- Chambre d'agriculture
- Communes
- Associations d'usagers



PLAN DE  
FINANCEMENT  
MONTANT ESTIMÉ

**ACTION N°6.8.1.  
INFORMATION AUX HABITANTS**  
10 000 € TTC

RÉPARTITIONS :

- 50 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

**ACTION N°6.8.5.  
ILES NOIRES**  
600 000 € TTC

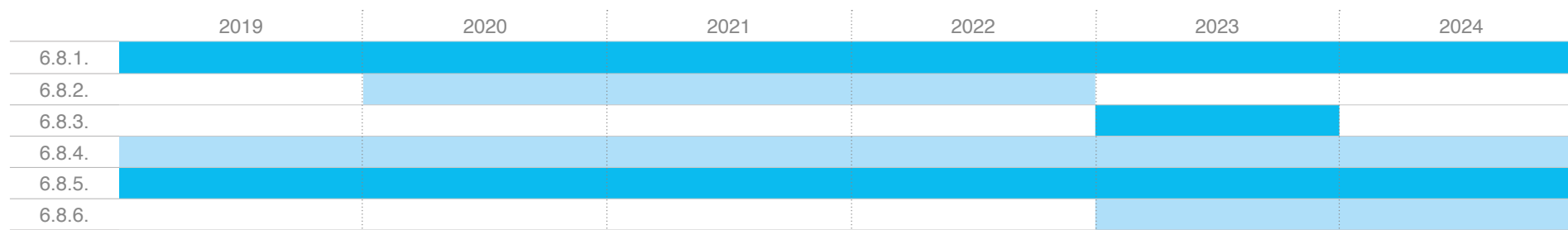
RÉPARTITIONS :

- 50 % Tours Métropole Val de Loire,
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,05 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER

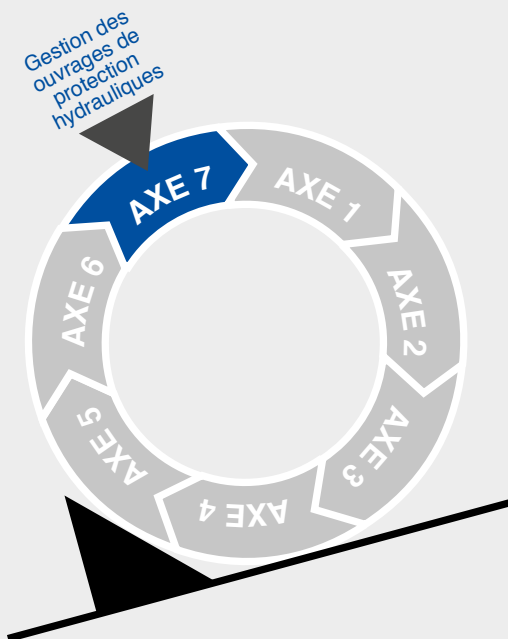


INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Nombre de résidents permanents du lit endigué
- Nombre de constructions dans le lit endigué
- Surface de foncier maîtrisé par les collectivités



**TRANSVERSALITÉ  
DE L'ACTION AVEC  
LES AUTRES AXES DU PAPI**



**RANG DE PRIORITÉ RELATIVE**



**ACTION 6.9.**

**RENDRE TRANSPARENTS LES OBSTACLES AUX ÉCOULEMENTS  
DANS LES VALS DU TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Lever les obstacles aux écoulements

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Examiner l'opportunité et la faisabilité de travaux de mise en transparence des principaux obstacles aux écoulements à l'intérieur des vals (voir Fiche Action n° 7.3. : Aménager le dispositif de surverse(s) sur le val de Tours)
- Prioriser/programmer/réaliser les travaux

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**6.9.1. Principaux obstacles**

Identification et analyse des principaux obstacles aux écoulements dans les vals du Territoire à Risque Important d'Inondation, sur la base de la situation actuelle et du fonctionnement du val doté d'un système de gestion de surverse :

- Appréciation de leurs impacts respectifs et opportunité de leur mise en transparence (voir Fiche Action n° 7.3. : Aménager le dispositif de surverse(s) sur le val de Tours)
- Etude de la faisabilité de leur mise en transparence par leurs gestionnaires respectifs
- Priorisation et programmation des travaux de mise en transparence

**6.9.2. Les mises en transparence**

Mise en œuvre des travaux de mise en transparence des obstacles principaux par les gestionnaires respectifs (voir Fiche Action n° 7.3. : Aménager le dispositif de surverse(s) sur le val de Tours)

**6.9.3. Levée du canal**

Arbitrage du scénario à retenir pour la mise en transparence de la levée de l'ancien canal sur la base de l'étude Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**6.9.4. Etudes et travaux**

Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de mise en transparence de la levée de l'ancien canal au droit du secteur Zamenhof



ACTION 6.9.



TERRITOIRE(S)  
CONCERNÉ(S)

- Territoire à Risque Important d'Inondation



PUBLIC(S)  
CONCERNÉ(S)

- Habitants
- Collectivités



MAÎTRE(S)  
D'OUVRAGE  
DE L'ACTION

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées
- Gestionnaires infrastructures obstacles aux écoulements



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Collectivités



PLAN DE  
FINANCEMENT  
MONTANT ESTIMÉ

**ACTION N°6.9.1.**  
100 000 € TTC

RÉPARTITIONS :

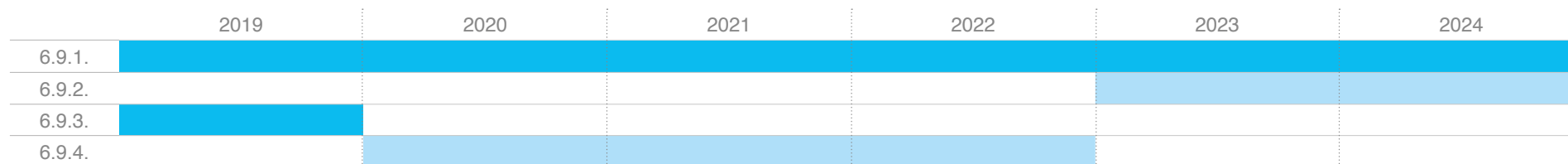
- 50 % Tours Métropole Val de Loire et Touraine-Est Vallées
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

**ACTION N°6.9.4.**  
150 000 € TTC

RÉPARTITIONS :

- 50 % Tours Métropole Val de Loire
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

CALENDRIER



INDICATEURS  
DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION

- Nombre d'ouvrages identifiés qui fait l'objet d'une étude de faisabilité
- Taux de réalisation des travaux d'aménagement sur la levée de l'ancien canal